

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DE LA COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'observations ont été laissés à la disposition des personnes pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies soit pendant 19 jours consécutifs.

(Celles-ci avaient mis à disposition du gel hydroalcoolique en vertu des recommandations sanitaires).

La fréquentation a été très soutenue, les observations écrites relativement nombreuses et pour certaines très développées.

La publicité de l'enquête a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur (affiches, annonces dans la presse locale) et s'agissant d'une enquête parcellaire tous les propriétaires et ayants droit ont été avisés individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception l'état des notifications d'enquête établi par Systra Foncier est présent au dossier.

Celui-ci mis à jour au 10/08/2022 est annoté des mentions du nom des propriétaires, de leur adresse, du numéro de recommandé, de la date de signature (valant réception) de la date de retour chez Systra Foncier des mentions de distribution et /ou de retour. Les propriétaires ont tous été avisés de l'ouverture de l'enquête.

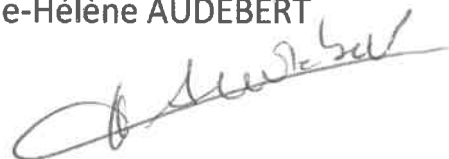
Un seul courrier adressé en Italie n'a pas été réceptionné et a été retourné.

**POUR TOUTES CES RAISONS J'EMETS UN AVIS FAVORABLE A L'ENQUETE
PUBLIQUE PARCELLAIRE RELATIVE A LA MISE AUX NORMES DE SECURITE ET
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RN 10 DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE.**

Fait à BOIVRE-LA-VALLE LE 4 Octobre 2022

La commissaire enquêteur

Marie-Hélène AUDEBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Hélène Audebert', written over a horizontal line.